



20 Novembre  
Journée universelle des droits de l'enfant

10 – 9 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

## FAIRE CONNAISSANCE AVEC LE CHILI

Vous aimeriez en savoir davantage sur l'ONU ? Vous avez parfois pensé visiter ou travailler l'un des thèmes des Nations Unies ? 10, 9, 8, 7, 6 ... c'est aujourd'hui le vendredi, 13 novembre.

Il y a beaucoup de personnes qui ont exprimé leur opinion sur [la page Facebook de FMSI](#). Si vous ne l'avez pas fait, ne laissez pas passer l'occasion. Faites-le durant cette fin de semaine.

Nous visitons aujourd'hui un autre pays. Il se trouve en Amérique du Sud. Nous parlons du Chili. Informez-vous davantage [ici](#) sur ce merveilleux pays.

### **Convention relative aux Droits de l'Enfant - Article 12, les opinions de l'enfant**

1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.
2. A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

Comme le Guatemala et le Brésil, le Chili a aussi été évalué quant à l'application des droits humains par les Nations Unies en 2013. Suite à cet examen ont suivi certaines recommandations.

Des élèves des trois écoles maristes au Chili qui nous ont laissé leur témoignage, nous avons retenu les suivants : Loreto Rojas, du collège Champagnat de Villa Alemana et Javiera Oyarzo Navarrete, du collège Institut Chacabuco de la ville de Los Andes.



*« Le plus important est que mon pays respecte les engagements et que l'on favorise et approuve la loi de protection intégrale des enfants et des adolescents, que leurs droits soient respectés ainsi que les nôtres. Vivre joyeusement son enfance devient un besoin aujourd'hui.*

*Si j'avais l'opportunité de rencontrer une autorité nationale, je lui dirais que si l'on respectait au pied de la lettre ce qui vient d'être dit au lieu d'en rester à de bonnes paroles, à de faux espoirs, cela provoquerait un réel changement. Pourvu que les adultes se soucient de le mettre en pratique ! Ainsi la violence diminuerait, les droits*

*seraient respectés, on formerait d'honnêtes personnes et nous ne continuerions pas le cycle de la violation des lois qui touche, me semble-t-il, plus fortement les plus petits.*

*Si l'on me demandait ce que moi, je peux faire devant cela, je dirais : privilégier le bien-être des enfants, aider dans la mesure de mon possible, dénoncer la maltraitance si elle existe, être quelqu'un à qui on peut faire confiance et offrir mon soutien. » Loreto Figueroa Rojas, 15 ans, « Colegio Champagnat », Villa Alemana.*



*« Je crois qu'un des plus grands engagements que prend l'État du Chili est celui d'établir un défenseur de l'enfance indépendant qui puisse jouer le rôle de médiateur entre les différentes parties où sont impliqués les enfants et les jeunes du pays.*

*Le fait de veiller, pas uniquement pour offrir la protection en cas d'abandon, de situations de danger et de risque où vivent de nombreux enfants, mais aussi l'attention, l'écoute, prendre en compte leur opinion : tout cela est essentiel pour la croissance du pays de demain.*

*La loi de protection intégrale serait également une bonne mesure, car elle serait associée à la figure du défenseur de l'enfance. Il est important de créer une conscience, pas seulement chez les adultes, pour qu'ils écoutent avec respect*

*et attention, mais aussi chez les enfants, afin qu'ils se sentent protégés, puissent exposer librement leur opinion et se rendent compte qu'ils sont une richesse pour le pays. Ils voudraient ainsi travailler et améliorer leur lieu de vie.*

*Une personne qui est écoutée sait qu'il existe des espaces de dialogue dans son milieu de vie et elle voudra y participer.*

*Si ' les enfants constituent l'avenir ', si l'on investit dans l'avenir, dans des pratiques de protection pour ceux qui se forment maintenant, on pourra grandir comme personnes qui réfléchissent et qui ont envie d'innover dans le milieu qui est le leur.*

*De petits changements surviendraient ainsi au Chili. D'un côté savoir dialoguer pour résoudre les problèmes qui se présentent. D'un autre, la protection dont peuvent bénéficier les enfants en*

*situations de risque, et enfin, le dépassement de soi de ceux à qui on n'a pas donné de possibilités ou de facteurs externes, ceux qui ont été empêchés de prendre leurs propres décisions.*

*Je crois que l'école pourrait être un des lieux pour mettre en œuvre des projets d'insertion infantile, des aides éducatives et des mesures de prévention.*

*En tant qu'élèves, nous pouvons contribuer à travers le centre d'élèves et des activités en lien avec l'insertion sociale et avec un espace de rencontre d'autres réalités. » **Javiera Oyarzo Navarrete, 15 ans, « Instituto Chacabuco », Los Andes.***

Vous pouvez lire d'autres témoignages sur la page web de [FMSI](http://www.fmsi.org).

Connaissez-vous la loi de la protection des droits de l'enfant de votre pays ?

Nous vous avons invité à parler de ce sujet dans votre communauté mariste, dans votre école, avec vos élèves, vos ami(e)s, votre famille, etc. Que pensez-vous de cette idée de proposer ce thème en classe et d'en débattre ?

Soyez créatif !

Réfléchissez sur les questions importantes qui se rapportent aux enfants de votre pays ou du monde.

***Nous vous souhaitons une bonne fin de semaine. Vous recevrez lundi un autre courriel.***

